

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 6 novembre 2024

L'an 2024, le 6 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY,,

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 9 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN, Alexandre SAINT-JOST → M. Fabien SANSOIT

Absents excusés : MM. Nicolas BOITEUX , Charles HALM, Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Point sur les travaux
- Avancement du dossier de la place Vauban
- Permis d'expérimenter
- Régularisation des concessions dans le cimetière
- SIAEP : modification des statuts
- Questions diverses

Le conseil municipal décide d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Avenants et décisions modificatives.

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2024

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux en cours

- **Travaux de fossé :** Des travaux de fossé ont été réalisés sur la route de Doussas, de Précy et dans le haut du bourg grâce à la location d'une mini-pelle.
- **Nettoyage du cimetière :** Le cimetière a été nettoyé par les agents. Les visiteurs en ont apprécié la propreté.
- **Travaux réalisés par les agents :**
 - Les portes du lavoir de Valentines ont été restaurées.
 - Un mur de soutènement à l'entrée de Montliffé, route de la belle pierre, a été réparé.
- **Pont de Vellerot :** Le pont, dont une des pierres a été bousculée par un engin, est endommagé. Cela a été signalé à la Communauté de Communes, qui a pris contact avec son assurance. Des devis ont été demandés et les travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes.
- Quelques **trous** ont été bouchés sur les routes.

- Un point sera fait par les conseillers sur **l'état des fossés** pour envisager des travaux.

II– Avancement du dossier de la place Vauban

Les demandes de subvention pour le projet de rénovation de la place ont été faites :

- Une demande à la Région (programme ENVI) a reçu une validation pour complétude.
- Une demande de subvention au Département (Contrat cadre) a reçu un avis favorable pour un montant de 41 807 € (soit 10 % des travaux).
- Les demandes de subvention pour les amendes de police et pour l'Agence de l'eau sont en cours.
- Comme convenu lors du dernier Comité de pilotage, il a été demandé au maître d'œuvre de revoir le projet pour chercher les sources d'économie possibles. Il a été proposé de basculer la "partie gradins" initialement prévue en béton désactivé sur une version totalement enherbée et perméable, avec une bande de pavés le long des gradins comme discuté lors de la dernière réunion. Cela permet de faire baisser le coût de la partie VRD mais fait augmenter la partie espaces verts :

Lot 1 (VRD) : 285 100,50 € Lot 2 (espaces verts) : 61 997 €

soit au global pour l'opération : 347 097,26 € (ce qui représente une économie de 42 000 € par rapport au projet initial)

III– Permis d'expérimenter

La commune a répondu à un appel à projet de Pays Nivernais Morvan intitulé "Permis d'expérimenter". L'objectif est de poursuivre la démarche de concertation et de réflexion lancée pour les travaux de la place en 2023. Le projet consiste à tester de nouvelles solutions de mobilité et notamment une solution d'autopartage sur mesure.

Le jury de cet appel à projet, qui s'est réuni le 17 octobre dernier, a retenu la proposition de notre commune.

Nous bénéficierons donc, à partir du premier trimestre 2025, d'un accompagnement pour mener à bien cette opération pendant deux mois. Un premier temps consistera en une phase de concertation sous forme d'atelier. Dans un deuxième temps, une phase de test d'une ou plusieurs solutions de mobilité utilisant la Place de La Bascule comme lieu pilote sera lancée pour 2 mois.

IV– Régularisation des concessions dans le cimetière

Une opération de régularisation des concessions dans le cimetière a été lancée depuis plusieurs mois. Aujourd'hui, les trois procédures envisagées sont en cours :

- La procédure des sépultures en terrain commun qui concerne 27 emplacements
- La procédure des concessions échues qui concerne 38 emplacements
- La procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon qui concerne plus de 200 emplacements

Pour chacune de ces procédures, un affichage a été réalisé au cimetière et en mairie. Un courrier en recommandé a été adressé aux familles si l'adresse des ayants droit est connue. Le lundi 9 décembre, les familles concernées par la reprise des concessions en état d'abandon sont invitées sur place afin de réaliser les constats.

Une information sera également distribuée aux habitants de la commune avec le bulletin municipal mensuel.

V- SIAEP : modification des statuts

Suite à la demande de la commune d'Aunay-en Bazois pour la partie de leur hameau de La Grenouillère actuellement desservie en eau potable et gérée par le SIAEP de Corbigny, le conseil syndical du SIAEP a approuvé cette adhésion et la modification de ses statuts qui en découle, suite à l'extension de son périmètre.

Le conseil municipal de chaque commune doit valider l'adhésion de la commune d'Aunay-en-Bazois et le changement des statuts rendu nécessaire. La préfecture prendra ensuite l'arrêté de modification des statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune d'Aunay-en-Bazois au SIAEP et la modification des statuts qui en découle.

VI- Avenants et décisions modificatives

- **Plan de financement de l'église et décisions modificatives**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la deuxième tranche avancent correctement. Cependant, comme cela avait été le cas lors de la première tranche, de nombreuses pierres de taille sont en très mauvais état et doivent être remplacées. Après calepinage, le coût de ces remplacements est estimé à 15 535,27 €.

Le plan de financement des travaux de l'église doit être mis à jour au vu des modifications qui ont été réalisées depuis le début des travaux, à savoir :

- Un premier avenant a été signé au mois de mai pour un montant de 10 719,11 €, correspondant au remplacement des pierres de taille de la première tranche et à la fourniture et pose de corniches en béton sur le pignon de l'église.
- Un deuxième avenant doit être signé pour le remplacement des pierres de taille de la deuxième tranche, pour un montant de 15 535,27 €.
- La subvention du contrat cadre d'un montant de 20 000 €, demandée pour la deuxième tranche a été refusée.
- Le montant estimé des dons à la Fondation du Patrimoine peut être réévalué de 3000 €

En conséquence afin d'équilibrer les dépenses et les recettes de ces travaux d'investissement, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour abonder le compte de 45 000 €.

Le tableau ci-dessous résume les écritures budgétaires à prendre.

TABLEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise M. le Maire à signer un avenant d'un montant de 15 535,27 € pour le remplacement des pierres de taille de la deuxième tranche des travaux de l'église**
- **autorise M. le Maire à signer un avenant d'un montant de 5635 € concernant le lot "charpente et toiture" des travaux de l'église pour revoir l'étanchéité d'une noue**
- **donne son accord pour prendre la décision modificative suivante dans le cadre de la restauration de l'église :**

virement de 45 000 € des comptes "charges à caractère général" (19 000€), "charges de personnel et frais assimilés" (10 000€), "autres charges de gestion courante" (16 000 €) de la section de fonctionnement vers l'opération "église" sur la section d'investissement.

- **Décision modificative pour l'achat d'une tronçonneuse**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour l'achat d'une tronçonneuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour prendre la décision modificative suivante:

virement de 353 € de l'opération "contrats de prestations de services" (fonctionnement) vers l'opération "matériel et outils techniques" sur la section d'investissement.

VII– Questions diverses

- **Terrain de sport :** M. Maissiat de la société AGORESPACE est venu présenter le projet de terrain multisport en mairie, le 30 septembre.

Ce projet correspond à :

- un plateau multisport de 9,76 m par 19,70 m
- Il comporte des buts de hand/foot, de basketball, des poteaux multifonctions réglables en hauteur pour la pratique du volley , du badminton et du tennis.
- Il comprend la pose d'un gazon synthétique garanti 8 ans et le tracé des lignes de terrains sur tout le pourtour du plateau.

Le montant de cet équipement est de 33752 € HT.

Une subvention de 17 380 € est accordée.

Le financement de ce projet est compromis, il est ajourné pour cette année.

- **Travaux du bas du bourg:**

Un devis de création d'un regard en béton d'un montant de 2712 € HT (3254,40 € TTC) est présenté par M. Roy. Le financement est à étudier en fonction du délai des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 2712 € HT soit 3254,40 € TTC pour la création d'un regard en béton sur le réseau d'eau pluviale.

- **Travaux du SIEEEN :**

Des travaux d'éclairage public sur un poteau accidenté à Viry sont nécessaires. M.le Maire présente un devis du SIEEEN d'un montant de 2580 € HT, dont une participation communale de 1290 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis estimatif des travaux d'éclairage public accidenté sans tiers du SIEEEN dont la participation communale s'élève à 1290 € HT.

- **Information matériel électrique:**

M.le Maire présente les tarifs de l'entreprise Pellenc pour du matériel électrique.

Le tarif global pour une débroussailleuse, un taille-haie, une élagueuse, avec 2 batteries et équipements est de 8258 €.

En leasing, le loyer est de 682 € HT par trimestre pour 12 trimestres.

- **Arrêté de Mme la Maire de Decize :** M. le Maire présente l'arrêté pris par Mme la Maire de Decize, interdisant à ses administrés de tomber malades, qui a pour but

d'alerter sur l'accès aux soins sur le territoire. Les communes qui le souhaitent peuvent s'associer à cette démarche.

Le conseil municipal décide de s'associer à cette démarche, M. le Maire prendra un arrêté semblable.

- **Demande de subvention du Collège Noël Berrier :**

M. le Maire présente le courrier d'un professeur du collège Noël Berrier de Corbigny, qui sollicite une subvention auprès de la commune dans le cadre de voyages en Irlande et en Normandie.

Conformément à la délibération du, le conseil municipal attribuera une aide de 35 euros par enfant.

- **Chemins ruraux :** Mme Gudin signale des chemins barrés par des fils électriques entre Maré-Les-Bois et Montliffé. M. le Maire se renseignera.
- **11 Novembre :** Prévoir l'achat des pensées
- **Noël des enfants :** Prévoir les commandes de livres et jeux.
- **Remerciements bénévoles du comice :** Afin de remercier les bénévoles qui ont participé aux préparatifs du char et à la réussite de la journée, une soirée sera organisée le 7 décembre à 18 h 30 au club. Les modalités sont à définir.
- M. Roy signale le **remplacement des portes du lavoir du bourg** et souligne la qualité du travail effectué par les agents.

Dates à venir :

- commission des travaux : samedi 9 novembre à 9 h (à revoir en fonction de l'avancée de la préparation des courriers dans le cadre de la procédure de reprise des concessions du cimetière)
- réunion pour le règlement du cimetière : lundi 18 novembre à 17 h 30
- prochain conseil municipal : le mercredi 11 décembre à 20 h
- Noël des enfants : le dimanche 15 décembre

La séance est levée à 23 h05